Réseau Africain de la commande publique (RACOP)
African Public Procurment Network (APPN)

« Booster les entreprises dirigées par des femmes grâce à la commande publique » en République Togolaise

M. ALAKI K. Essoham
Juriste-Fiscaliste, Administrateur Civil Principal,
Directeur de la réglementation et des affaires juridiques/ARMP -Togo

N°Vert 80 00 88 88

Lomé, le 15 septembre 2022

Plan

- 1/ L'accès des femmes aux marchés publics, une forte volonté politique
- 2/ L'attribution des marchés publics aux femmes, une opportunité d'affaire
- 3/ Les conditions favorables à l'accès des femmes aux marchés publics
- 4/ Les difficultés rencontrées dans la gestion des marchés attribués
- 5/ Les défis à relever par les femmes entrepreneurs
- 6/ Les perspectives : les 5 étapes pour aider les femmes à surmonter le clivage entre les sexes dans l'entrepreunariat

1/L'accès des femmes aux marchés publics, une forte volonté politique

- Adoption depuis 2011 de la **politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre** dont la vision est de **"Faire du Togo un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance."**
- Objectifs de la politique :
  - ✓ Instaurer un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre au Togo.
  - ✓ Assurer l'intégration effective du genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs de la vie économique et sociale.
- Les représentent plus de 50% de la population
- En 2020, le Togo est le premier pays au monde avec **70%**, en termes de **femmes dans des fonctions dirigeantes** (https://fr.statista.com/infographie/25732/part-de-femmes-dans-des-fonctions-dirigeantes-pays/).

L'accès des femmes aux marchés publics, une forte volonté politique

- L'intégration de la dimension de genre dans tous ces marchés peut donc être un levier intéressant pour promouvoir l'égalité des femmes et des hommes.
- Le principe de la réservation des marchés publics aux femmes entrepreneurs prend sa source dans le discours à la nation du 03 Janvier 2018 du Chef de l'Etat qui a aussi inclus les jeunes entrepreneurs de 18 à 40 ans ;
- **Encadrement réglementaire** de cette mesure par :
  - ✓ décret n° 2018-028/PR du 1er février 2018 portant attribution d'une part des marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneurs
  - ✓ arrêté n° 087/MEF/CAB du 3 mai 2019 qui augmente le taux de 20 à 25 % de la part des marchés publics réservés.
- **Consécration législative** et extension des bénéficiaires de la réservation à travers la loi n° 2021-033 du 31 décembre 2021 relative aux marchés publics.

2/ L'attribution des marchés publics aux femmes, une opportunité d'affaire

- Utilisation de l'essentiel des deniers publics pour les acquisitions publiques ;
- Libération du génie créateur des femmes entrepreneurs (inventivité et innovation technologique, etc) ;
- Création de la richesse pour **soi-même** (entreprendre) ou pour **les autres** (résorber le chômage),
- Utilisation des marchés publics comme un atout pour la création d'emplois et l'émancipation économique des femmes.
- Utilisation de la commande publique comme un instrument de politiques publiques (relever les défis environnementaux, de l'équité sociale et stimuler la croissance économique et l'inclusion financière, etc)

3/ Les conditions favorables à l'accès des femmes aux marchés publics

- Sont concernés, les marchés réservés à une catégorie d'entrepreneurs :
  - ✓les jeunes entrepreneurs,
  - ✓**les femmes entrepreneurs,**
  - ✓les entreprises appartenant aux personnes en situation d'handicap,
  - ✓les entreprises régies par la charte des très petites, petites et moyennes entreprises,
  - ✓**les agripreneurs,**
  - ✓**les artisans,**
  - ✓les entreprises organisées sous forme de coopératives, associations dont le fonctionnement et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale pour accroitre la production, et
  - ✓**la consommation des produits locaux.**

Les conditions favorables à l'accès des femmes aux marchés publics

- Création du **site www.dncmp-togo.tg** dédié à l'inscription préalable des entreprises des femmes et des jeunes ;
- Mise en place du guichet unique des jeunes et femmes entrepreneurs (GUJEF) chargé de :
  - ✓ donner des conseils sur le plan technique et financier ;
  - ✓ recevoir et traiter diligemment les demandes de délivrance des pièces administratives ;
- Typologie des marchés réservés aux entreprises des femmes et des jeunes :
  - ✓ fournitures de fonctionnement ;
  - ✓ services d'entretien courants ;
  - ✓ travaux de construction d'infrastructures et de prestations intellectuelles non complexes.

Les conditions favorables à l'accès des femmes aux marchés publics

- Répartition du territoire national en trois (3) zones autour des guichets uniques :
  - ✓ zone 1 : Lomé et ses environs (GUJEF Lomé) ;
  - ✓ zone 2 : de Tsévié à Blitta (GUJEF Atakpamé) ;
  - ✓ zone 3 : de Sotouboua à Cinkassé (GUJEF Kara)

- Simplification des critères d'attribution des marchés publics :
  - ✓ aucune expérience substantielle n'est exigée pour les marchés de fournitures et de services d'entretien courant non complexes ;
  - ✓ un minimum de personnel et matériel clé en location pourra être exigé pour les marchés de travaux et de services d'entretien courant ;
  - ✓ la possession d'un diplôme dans le domaine spécifique et la présentation d'un personnel qualifié ;

Les conditions favorables à l'accès des femmes aux marchés publics

- Allègement de procédures caractérisées par la consultation restreinte :
  - ✓ Sollicitations de prix : demande de cotation et demande de renseignement de prix ;
  - ✓ Appels d'offres restreints ;
  - ✓ Consultation des entreprises appartenant aux femmes inscrits sur le site en fonction de leur zone d'installation et de la zone d'exécution de la prestation ;
  - ✓ Allègement des justificatifs de capacités financières (déclaration de garantie à la place des garanties des institutions financières
- Mise en place des programmes de sensibilisation, de formation et d'appuis techniques permanents par l'ARMP.

Les conditions favorables à l'accès des femmes aux marchés publics

- Mise en place d'institutions d'accompagnement technique et financier :
  - ✓ **Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes (FAIEJ)** : accompagnement technique, institutionnel et financier aux jeunes porteurs d'initiatives d'entreprises.
  - ✓ **Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME/PMI (ANPGF)** : promouvoir et faciliter l'accès des PME/PMI togolaise au financement bancaire;
  - ✓ **Centre de Gestion Agrée (CGA)** : contribution au développement harmonieux des entreprises tout en les aidant à acquérir des méthodes modernes de gestion afin de les permettre d'être plus compétitives et pérennes. Missions :
    - Assistance en matière de comptabilité et de fiscalité à travers la tenue de comptabilité et l'élaboration des déclarations fiscales ;
    - Elaboration d'états financiers (Bilan, compte de résultat,……) et des informations financières selon les normes SYSCOHADA dans le respect des dispositions fiscales .

4/ Les difficultés rencontrées dans la gestion des marchés attribués

- Difficultés d'accès des femmes entrepreneurs aux mécanismes de financement classique des marchés publics ;
- Difficulté à se faire consulter par les autorités contractantes ;
- Difficulté pour les femmes entrepreneurs d'avoir les documents administratifs requis dans les marchés publics ;
- Déficit de compétences managériales ;
- Qualité insuffisante des offres présentées par les femmes entrepreneurs ;
- Difficulté d'exécution et d'achèvement des prestations dans le délai surtout les marchés importants.
- Absence de statistiques officielles et accessibles sur les entreprises de femmes performantes pour des collaborations

5/ Les défis à relever par les femmes entrepreneurs

- Structures régulièrement installées et viables en terme de gestion ;
- Renforcement multidisciplinaire des capacités managériales et surtout dans les marchés publics ;
- Mise en place d'une stratégie de veille commerciale efficace ;
- Accompagnement financier ;
- Recherche de financements innovants et/ou alternatifs ;
- Connaissance et nécessité d'adapter son offre aux besoins de l'Etat ;
- Recherche de bonnes sources d'approvisionnement.

6/ Les perspectives : les 5 étapes pour aider les femmes à surmonter le clivage entre les sexes dans l'entrepreunariat

- Recenser et évaluer les meilleurs secteurs dans lesquels les femmes peuvent créer et développer leurs entreprises.
- Apporter un appui personnalisé aux entreprises, y compris des formations à l'entrepreneuriat, à la gestion de la continuité des activités et aux compétences non techniques, qui répondent aux besoins des femmes et des hommes.
- Aider les femmes d'affaires à accéder aux marchés public en travaillant avec le secteur public et le secteur privé pour promouvoir des politiques d'achat qui profitent aux entreprises détenues et dirigées par des femmes (connaissance et nécessité d'adapter son offre aux besoins de l'Etat et recherche de bonnes sources d'approvisionnement, etc)
- Faciliter l'accès au financement en ouvrant aux femmes entrepreneurs différentes possibilités en la matière, dont les institutions financières conventionnelles, mais aussi des mécanismes de financement moins conventionnels, tels que les investisseurs visant un impact social.
- Donner plus de voix aux femmes entrepreneurs et renforcer leur représentation en créant des réseaux de soutien entre pairs et en facilitant leur participation aux principales associations et plateformes.

Par Charleine Mbuyi-Lusamba, Responsable technique, Développement de l'entrepreneuriat féminin (https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_761679/lang--fr/index.htm)

N° VERT GRATUIT

80 00 88 88

Avec l'ARMP, on avance dans la transparence!

MERCI DE VOTRE ATTENTION